



Dispositif ayant pour objectif de promouvoir la pratique culturelle en permettant aux jeunes dionysiens et dionysiennes de **6 à 18 ans** et sous certaines conditions, de l'adhésion.

Cette démarche s'appuie sur l'axe 6 de la **Charte des Associations**.

Critères d'éligibilités (joindre une copie des documents) :

- Etre domicilié sur le territoire communal
- Inscrire votre enfant dans une association culturelle dionysienne signataire de la « *Charte des Associations* ».
- Enfants de 6 à 16 ans : bénéficiaire de l'Allocation de Rentrée Scolaire (ARS)
- 16 à 18 ans : famille dont le plafond de revenus ouvre droit à l'ARS
- Enfants scolarisés au sein de l'école Anne Franck

→ L'aide (de 20 €) est limitée à une activité par an et par enfant.

→ Le versement sera effectué directement sur le compte de l'association

→ Remettre la fiche d'inscription au verso à l'association sportive accompagnée des justificatifs suivants : ARS ou attestation CAF (mentionnant l'attestation de rentrée scolaire)

PASS' CULTURE - Fiche d'inscription

Valable pour une seule activité par an et par enfant
(à retourner à l'association avant le 08/10/2021)

Nom et adresse du représentant légal :

Enfant 1

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Classe et établissement scolaire :

Nom de l'association : Visa de l'association

Enfant 2

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Classe et établissement scolaire :

Nom de l'association : Visa de l'association

Enfant 3

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Classe et établissement scolaire :

Nom de l'association : Visa de l'association

Enfant 4

Nom / Prénom :

Date de naissance :

Classe et établissement scolaire :

Nom de l'association : Visa de l'association

Signature des parents